



Compte-rendu affiché du 16 décembre 2016 au 27 février 2017

Le Président du SM4CC,

Gilbert ALLARD

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2016 – 14H00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
(56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille seize, le 9 décembre à 14H00, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation	: le 2 décembre 2016
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 15
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 15

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur ALLARD Gilbert, Madame ROCH Sylvie, Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur RATSIMBA David, Madame MOURER Isabelle, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Madame VAZQUEZ Annick, Monsieur CHATEL Bernard, Monsieur PITTET Serge, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

Monsieur BERTHIER Yvon

Délégués ayant donné pouvoir :

-

Délégués excusés :

Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur LAYAT Didier, Monsieur FOREL Bruno, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre,

Assistaient également :

Monsieur TOLETTI Daniel, Monsieur DEGUILLI Guillaume, Monsieur VUILLET Matthieu



Madame VAZQUEZ est désignée secrétaire de séance.
La séance débute à 14h08

2016-12-023- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - TRANSPORTS - PROCEDURE DE SUSPENSION DES TRANSPORTS PROXIM iTi

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve la procédure de suspension des transports Proxim iTi, jointe en annexe ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-12-024- FINANCES LOCALES - TARIFS - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE GESTION POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve la modification du montant de la participation des familles aux frais de gestion pour l'organisation des transports scolaires pour l'année 2016-2017, comme suit :

Lieu d'habitation		CAS PARTICULIERS					
		CC Faucigny Gllères CC Arve et Salève CC 4 Rivières	Pays Rochois	Bonneville	Reignier - Esery	Petit Bormand	
Etablissement de destination	Tarifs appliqués pour les élèves du primaire et du secondaire	Tarifs appliqués pour les élèves du primaire et du secondaire	Elèves situés sur le secteur du Bois Jolivet à destination du Collège de St Pierre en Faucigny (1)	Elèves des écoles maternelles et primaires de Pontchy et Dessy (1) domiciliés sur les hameaux de Monnaz et Dessy	Elèves des écoles de Reignier (2)	Elèves de l'école de Petit Bormand (3)	
Tarif d'inscription	1 ^{er} enfant	81.82€ HT / 90€ TTC	85.45€ HT / 94€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT / 20€ TTC
	2 ^{ème} enfant	40.91€ HT / 45€ TTC	40.91€ HT / 45€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT / 20€ TTC
	3 ^{ème} enfant	18.18€ HT / 20€ TTC	18.18€ HT / 20€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT / 20€ TTC
Pénalités (4)	1 ^{er} enfant	54.55€ HT / 60€ TTC (par famille)	54.55€ HT / 60€ TTC (par famille)	54.55€ HT / 60€ TTC (par famille)	54.55€ HT / 60€ TTC (par famille)	0€	0€
Autres tarifs	Elèves non ayant droit (5)	81.82€ HT / 90€ TTC	85.45€ HT / 94€	Non concernés	Non concernés	Non concernés	Non concernés
	Duplicata	4.55€ HT / 5€ TTC	4.55€ HT / 5€ TTC	4.55€ HT / 5€ TTC	4.55€ HT / 5€ TTC	4.55€ HT / 5€ TTC	Non concernés

- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-12-025- FINANCES LOCALES – DECISION BUDGETAIRE - AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION INTERMODALE ENTRE LE DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ET LE SM4CC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve l'avenant à la convention de coopération intermodale entre le Département de Haute-Savoie et Proxim iTi ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-12-026- FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve la décision modificative n°2 du Budget annexe transports scolaires, suivante :

Crédits à ouvrir – Chapitre 12		Crédits à réduire – Chapitre 11	
Article 6478 « Autres charges sociales diverses »	3.000,00€	Article 6248 « Transports de biens et transports collectifs - divers »	3.000,00€
TOTAL	3.000,00€	TOTAL	3.000,00€

- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-12-027- FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2017, les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2017, ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2016 ;
- ↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



2016-12-028- FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2017, les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2017, ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2016 ;
- ↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-12-029- FONCTION PUBLIQUE – REGIME INDEMNITAIRE - INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↳ Approuve l'instauration de l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- ↳ Approuve l'instauration du complément indemnitaires dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- ↳ Inscrit au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire ;
- ↳ Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-12-030- FONCTION PUBLIQUE - PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ↳ Adopte les ratios ainsi proposés :

	CATEGORIE	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux(%)
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché	Attaché principal	100
	A	Attaché principal	Directeur	100
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100
	C	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100

	C	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100
FILIERE TECHNIQUE	B	Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100
	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100
	A	Ingénieur	Ingénieur principal	100

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-12-031- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Le Comité syndical a :

↳ Pris acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes de l'année 2015.

La séance est levée à 14h57

Le Président,
Gilbert ALLARD



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.

